

## 2. Je commence à me sentir seul-e à la maison. Dois-je m'inscrire sur une liste d'attente pour l'EMS de mon choix ?

Dans le canton de Vaud, il n'y a **pas de liste d'attente pour les EMS reconnus d'intérêt public**. Les demandes d'hébergement **se font auprès du Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO)**. Lorsque les conditions de santé ne permettent plus à la personne **de vivre en sécurité à domicile et/ou qu'aucune autre aide supplémentaire ne peut être proposée à domicile**, une entrée en EMS doit être envisagée.

Le fait de se sentir trop seul-e à la maison n'est **pas un critère suffisant** pour envisager un hébergement dans un EMS.

Les personnes accueillies en EMS ont **une autonomie fortement altérée** en ce qui concerne les activités de la vie quotidienne et ont **besoin de soins importants**.

Pour **rompre la solitude**, des solutions existent, comme p.ex. [Prestations de soins à domicile](#) et [livraison des repas](#), [passer la journée en CAT](#), bénéficier de relève pour les [proches aidants](#).

Le BRIO est [à votre disposition](#) pour vous renseigner sur les dispositifs existants.

[Memento n°1 – L'EMS... quand on ne peut plus rester chez soi...](#)

[Brochure – Proches aidants tous les jours](#)